

Handwritten signature

SOCIETE JULES BECHET ENTREPRISES
Société anonyme
au capital de 5.427.500 Francs
Siège social : 33, avenue Claude Debussy
92110 CLICHY
R.C.S. NANTERRE B 388 236 820

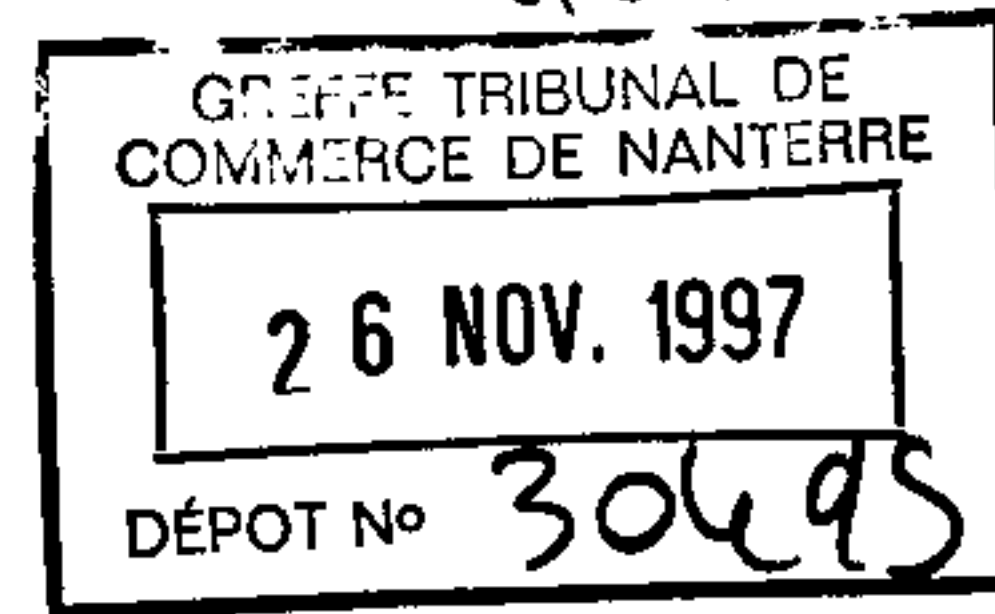
Handwritten signature
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
S.C.P. D'Avocats au Barreau de Paris

EXTRAIT

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 1997**

Handwritten number
0213523

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,
Le trente juin,
A quinze heures,



Les actionnaires de la société Jules BECHET ENTREPRISES, société anonyme au capital de 5.427.500 F, divisé en 54.275 actions de 100 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration.

Monsieur Hugues BECHET préside la séance en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Jérôme BECHET et Monsieur Luc BECHET, les deux autres actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe CRUVELLIER est désigné comme secrétaire.

Monsieur Xavier FROMANTIN, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, s'est fait excuser.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 54.275 actions, soit plus du quart des actions ayant droit au vote.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer dans les conditions d'une Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- la liste des administrateurs,

- la liste des actionnaires,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- le rapport de gestion conjoint de la gérance et du Conseil d'Administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la Loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 1996, quitus au Conseil d'Administration et approbation des comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes et quitus à ce dernier,
- Affectation du résultat net comptable,
- Rappel des dividendes des trois derniers exercices,
- Rappel des frais généraux non déductibles fiscalement,
- Nomination d'un Co-Commissaire aux comptes titulaire et d'un Co-Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux comptes et ouvre la discussion.

A l'issue d'un large débat et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'activité de la société durant l'exercice social d'une durée de douze mois, et pris connaissance des comptes annuels de cet exercice clos le 31 décembre 1996, les approuve tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Conseil d'Administration quitus plein entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme pour un mandat de six exercices :

- en qualité de Co-Commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Henri BAUMGARTNER, membre de la Compagnie Régionale de PARIS, né le 20 novembre 1964, demeurant 107, avenue de la Bourdonnais (75007) PARIS ;
- en qualité de Co-Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Philippe MASSE, membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES, né le 18 juillet 1960, demeurant 48, rue de Sablonville NEUILLY SUR SEINE (92200).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidence lève la séance à seize heures dix.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration et les membres du bureau de l'Assemblée.

SEPTIEME RESOLUTION

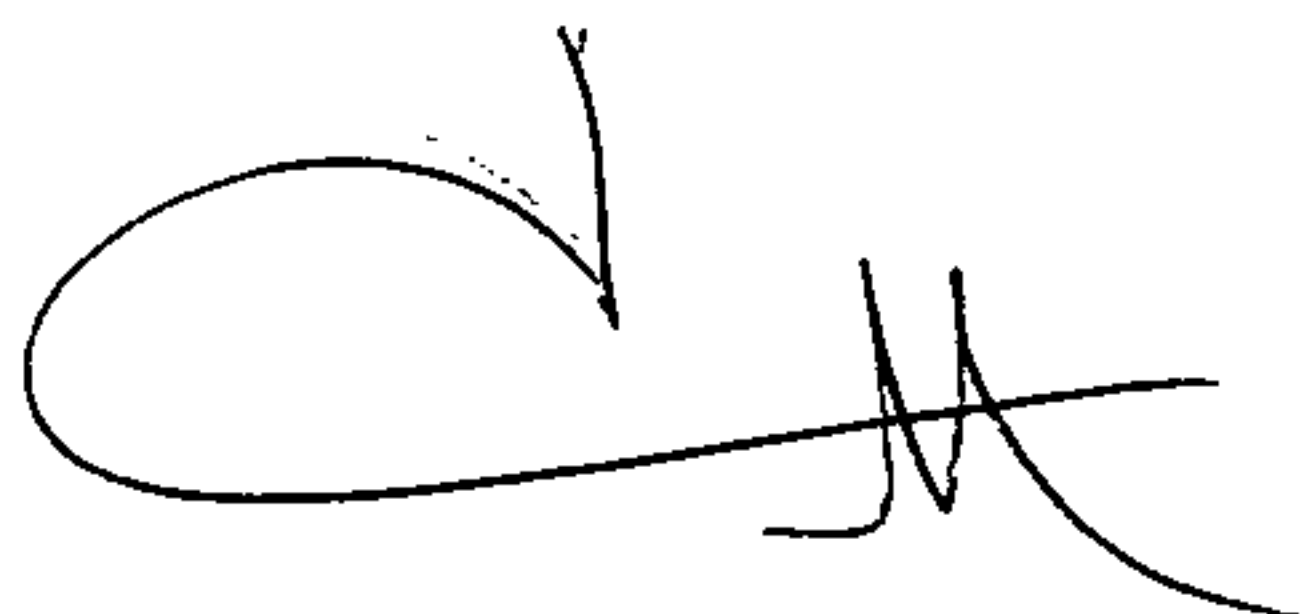
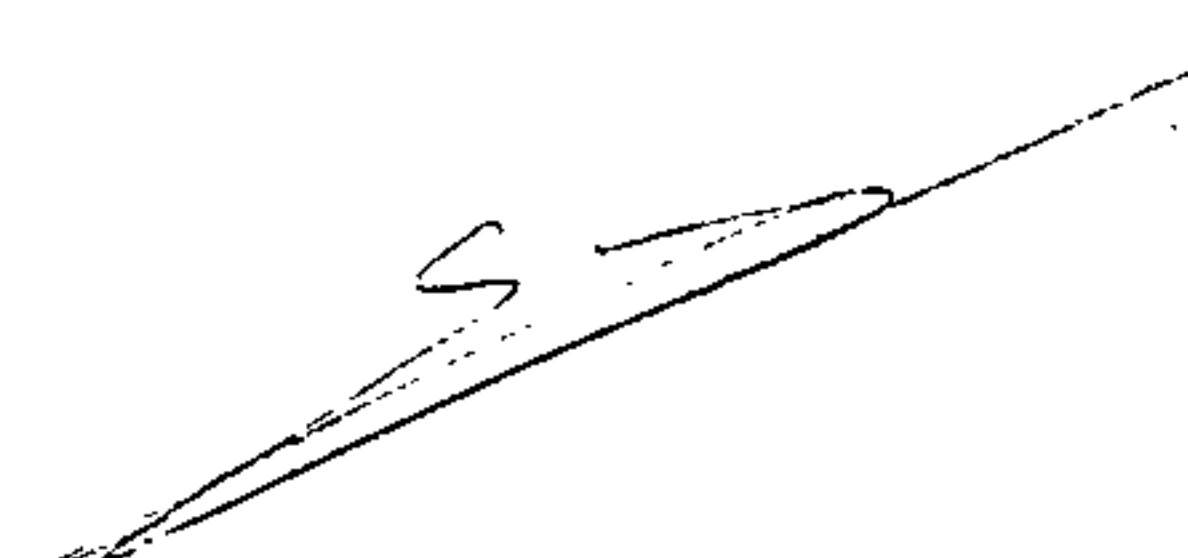
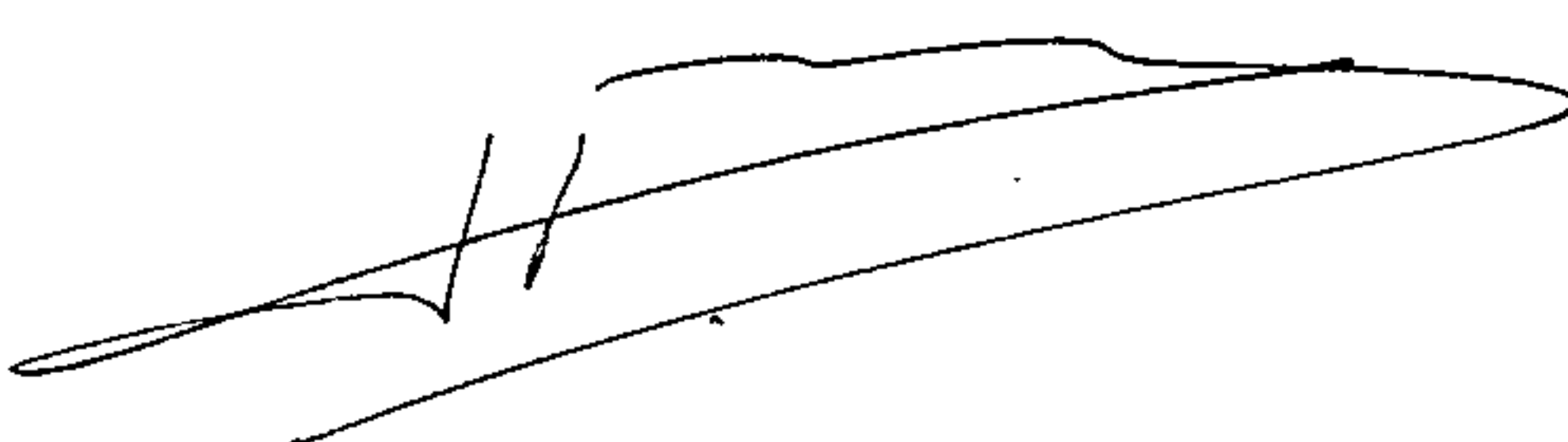
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la Présidence lève la séance à seize heures dix.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président du Conseil d'Administration et les membres du bureau de l'Assemblée.




POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

S.C.P. d'Avocats au Barreau de Paris

